



AVIS AUX :

- Entreprises de BTP
- Laboratoires de BTP
- Bureaux d'études

Suite au lancement de la nouvelle plateforme en ligne DeQCA le 15/09/2020, les entreprises et les laboratoires de BTP ainsi que les bureaux d'études désirant déposer des dossiers de complément ou réclamations en réponse aux décisions prises par la commission nationale de QC et traitées au niveau de l'ancienne plateforme, sont invités à se limiter à la transmission de leur **dossier physique (sans passer par la voie électronique)** à la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession dans le délai réglementaire de 02 mois suivant la date de notification de la décision.

Dans le même sens, les professionnels de BTP concernés peuvent suivre l'état d'avancement de traitement de leurs dossiers, déposés sur l'ancienne plateforme, via le lien suivant :

<http://www.equipement.gov.ma/ministere/E-Services/Pages/Etat-dossier.aspx>

Par ailleurs, toute nouvelle demande de QC (Examen, Réexamen et Renouvellement) doit passer obligatoirement par la nouvelle plateforme informatique dont les guides d'utilisation sont disponibles sur les espaces dédiés sur le site du METLE.

Le Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec La Profession

Signé : Abdellah ISMAILI

